

Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

Communiqué de presse

Biel/Bienne, le 8 mars 2021

Révision de la loi sur le statut particulier – le Grand Conseil dit « oui »

Le Conseil municipal de Bienne, le Conseil municipal d'Evilard et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) saluent la décision du Grand Conseil bernois d'approuver la révision de la loi sur le statut particulier (LStP). Ceci clôt près de 10 ans de travaux réalisés par le canton de Berne, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes et le Conseil du Jura bernois (CJB). Par cette révision, la population francophone de la région mais également l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne dans son ensemble se voient renforcés et cela notamment grâce à l'inscription de l'extension du périmètre d'action du CAF dans le texte de loi.

Approuvé par le Conseil-exécutif en 2016, sous un régime provisoire, puis en 2020, cette extension du périmètre d'action du CAF a été lancée dans le cadre du projet « statu quo + », avec l'appui de la Chancellerie d'Etat, de la Préfecture de Bienne et du Conseil du Jura bernois (CJB). Cette extension permet, depuis le 1^{er} juin 2018, aux francophones domiciliés dans les 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne d'être représentés au sein du CAF. Comprenant initialement l'ancien district bilingue de Bienne, le CAF intègre aujourd'hui, dans le traitement des dossiers et des affaires, la voix des plus de 30 000 francophones de la région. Grâce à cette révision, ce travail d'intégration pourra se poursuivre et s'intensifier. Le CAF se veut être un soutien pour les communes de l'arrondissement qui le souhaitent.

Loi fédérale sur les langues et autres compétences

En dehors des compétences qui lui sont déjà attribuées telles que l'émission de préavis déterminant dans le domaine de la culture ou la participation politique dans les affaires cantonales touchant la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne, la modification de la loi sur le statut particulier prévoit d'inscrire la pratique selon laquelle le CAF participe au processus d'attribution des subventions découlant de la loi fédérale sur les langues. Accordées par l'Office fédéral de la culture, ces subventions sont réparties dans le canton afin de contribuer à la vitalité du bilinguisme cantonal dans différents domaines. Le texte de loi prévoit également la possibilité pour l'Etat d'inclure davantage le CAF dans la conduite de certaines tâches qui concernent la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne.

Election 2022

Les élections du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) pour la législature 2022-2026 auront lieu au printemps 2022. Grâce à cette révision de la loi sur le statut particulier et pour la seconde fois dans l'histoire du CAF, les citoyennes et citoyens des 19 communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne pourront ainsi se faire élire au CAF. Les 5 représentantes et représentants des 17 communes germanophones seront élus par la Conférence agglomération biennoise de l'association seeland.biel/bienne.

Personnes de contact :

- Ville de Bienne : M. Erich Fehr, maire de Bienne et président de la DBAJ, 032 326 11 01
- Commune municipale d'Evilard : Mme Madeleine Deckert, maire d'Evilard, 076 370 17 59
- CAF : Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15